



**Katrin JADIN**  
*Députée fédérale*  
*Echevine d'Eupen*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales : Renforçons le suivi des victimes et la poursuite des auteurs!**

*- Bruxelles, le 19 février 2021 -*

**Suite à la hausse des violences sexuelles et intrafamiliales lors de cette difficile période de confinement, la Députée fédérale Katrin JADIN (MR) a réclamé auprès du ministre de la Justice plus de sévérité face aux auteurs et une facilitation du dépôt de plainte pour les victimes qui souffrent psychologiquement et a ainsi plaidé pour un renforcement des aides proposées aux victimes ainsi que le renforcement de la lutte contre de telles actes.**

Bien conscient de la situation, pouvant être plus critique actuellement que hors confinement, le ministre Vincent VAN QUICKENBORNE (Open VLD) souligne que **des choses sont déjà mis en place et que d'autres sont en cours de développement ou à l'étude**. Ainsi, par exemple il existe les centres de prise en charge de victimes de violences sexuelles (CVPS) accueillant les victimes de violences sexuelles 24h/24 et 7jours/7 et proposant aides, médicale, médico-légal ainsi qu'un suivi psychologique. Elles peuvent également y déposer leur plainte. Le personnel présent sur place est formé pour les faits de mœurs. Dans le même esprit, le modèle du Family Justice center (FJC), déjà présent au Nord du pays et sur le point d'être élargi à l'entièreté du pays, offre le même accueil pour les victimes, auteurs et enfants de violences intrafamiliale ou conjugale, sexuelle ou non.

Le ministre précise également travailler sur **une réforme du droit pénale sexuel pour rendre les sanctions plus sévère et redéfinir le concept de consentement**. Pour cela l'avis complémentaire de la commission d'expert sur le féminicide sera demandé. Un plan a été adopté suite à la deuxième vague Covid-19 dans lequel il est demandé au procureur de continuer à considérer les cas de violences comme une priorité.

« **L'aide existe donc mais n'est pas fort connue** », constate la Députée fédérale Katrin JADIN.

Le ministre VAN QUICKENBORNE a également précisé que le nombre de CVPS sera augmenter pour atteindre les 10 avant la fin de la législature et que le nombre de FJC sera aussi augmenté. Dans certaines situations **les victimes peuvent également demander une indemnisation financière au Fonds d'aide aux victimes. Comment offrir ces informations aux victimes de manière plus transparente et comment réduire le temps de traitement de cette procédure est à l'étude actuellement.**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS  
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATRIN JADIN :**

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : [kattrin@jadin.be](mailto:kattrin@jadin.be)